

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - PROGRAMME DE FIDÉLITÉ

APPLICATION CARLO APP BUSINESS

Sommaire

1.	Objet des conditions générales de vente ("CGV") - Généralités	3
1.1	Objet des CGV	3
1.2	Parties aux CGV	3
1.3	Entrée en Vigueur des CGV	3
1.4	Durée des CGV - Résiliation	4
1.5	Modification des CGV	4
1.6	Cession / transfert des CGV	4
2.	Les Services Carlo App	5
3.	Le Programme de Fidélité	5
3.1	Objet du Programme de Fidélité	5
3.2	Périmètre géographique du Programme de Fidélité	6
3.3	Gestion du Programme de Fidélité	6
3.4	Modalités d'acceptation des paiements au travers du Programme de Fidélité	6
4.	L'Application Carlo App Business	7
4.1	Qu'est-ce que l'Application Carlo App Business et en quoi est-elle différente de l'Application Carlo App Client ?	7
4.2	Quelles informations obtiendrez-Vous par le biais de l'Application Carlo App Business ? 7	
4.3	Accès aux services de paiement fournis par Lemonway	8
4.4	Le Paiement par Prélèvement Comptant	8
4.4.1.	Définitions	8
4.4.2.	Qu'est-ce que le Prélèvement Comptant ?	10
4.4.3.	Sécurisation du paiement de l'Établissement	10
4.4.4.	Réalisation du Prélèvement Comptant	10
4.5	Comment puis-je accéder aux Services Carlo App ?	11
4.6	L'accès permanent et sans erreur aux Services Carlo App est-il garanti ?	11
4.7	Coût, paiements et montants dérivés des Services Carlo App	12
4.7.1.	Comment et quand recevrez-Vous les montant correspondants aux Achats effectués par le biais du Programme de Fidélité dans votre Établissement ?	12
4.7.2.	Quel est le prix des Services Carlo App, qui paie et comment ?	12
4.7.3.	Si 3% est la rémunération de Carlo pour la fourniture des Services Carlo App, qu'advient-il du reste de la Remise Déduite que Vous ne recevrez pas sur chacune de vos ventes ?	14
5.	Autres obligations que Vous assumez	14
6.	Si Vous rencontrez un problème	15

6.1	Retours, échanges et remboursements de produits ou de services achetés dans le cadre du Programme de Fidélité.	15
6.2	Quel est le délai pour déposer une plainte et quelles sont les conséquences ?	15
6.3	Notre responsabilité au titre des CGV	16
6.4	Suspension des Services Carlo App	16
6.5	Droit applicable et juridiction.....	16
6.6	Nullité partielle et divisibilité.....	17
7.	Divers	17
7.1	Propriété intellectuelle et industrielle	17
7.2	Protection des Données Personnelles - RGPD.....	18
7.3	Contact et Communications	19
Annexe 1	Illustration du Parcours d'Achat dans le cadre du Programme de Fidélité	20
Annexe 2	Acte de Cession de Créance.....	21

1. Objet des conditions générales de vente ("CGV") - Généralités

1.1 Objet des CGV

Ces conditions générales de vente (les "**CGV**") régissent les droits et les obligations que Vous et Nous aurons en relation avec les Services Carlo App tels que définis à la clause 2 des CGV. Ces CGV sont le seul document valable à cette fin et, par conséquent, prévaut sur tout autre document, transaction ou offre ayant le même objet.

1.2 Parties aux CGV

Les parties liées aux CGV sont :

- (i) nous, CARLO TECHNOLOGIES, une société à responsabilité limitée enregistrée au Répertoire du Commerce et de l'Industrie de Monaco sous le numéro 21S08828 et dont le siège social est situé 17 avenue Albert II (The Office – 8^{ème} étage) à Monaco (98000) ("**Nous**" ou "**Carlo**") ; et
- (ii) vous, une personne, physique ou morale, agissant dans votre domaine professionnel ou d'activité ("**Vous**" ou l'"**Établissement**"), (ensemble avec Nous, les "**Parties**").

De plus, Lemonway, un établissement de paiement agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ("**ACPR**") sous le numéro 16568, dont Vous pouvez trouver les conditions générales d'utilisation de services de paiement en suivant ce [lien](#), est chargé d'exécuter toutes les opérations de paiement dont la réalisation découle de l'utilisation du Programme de Fidélité.

Nous sommes également enregistrés en tant qu'agent Prestataire de Services de Paiement de Lemonway auprès de l'ACPR sous le numéro 95922, ce qui signifie que Nous pouvons participer à l'exécution de certains services de paiement au nom et pour le compte de Lemonway.

Enfin, l'utilisateur de l'Application Carlo App Client est (i) une personne physique âgée de plus de quatorze (14) ans agissant en dehors de son activité professionnelle ou d'affaires ou (ii) une personne physique ou morale agissant pour des besoins professionnels, et dont les relations avec Carlo App sont organisées au travers des conditions générales d'utilisation que Vous trouverez en suivant ce [lien](#) (le "**Client**").

1.3 Entrée en Vigueur des CGV

Bien que Vous lisiez et acceptiez les présentes CGV au moment de votre inscription au Programme de Fidélité, les CGV n'entreront pas en vigueur tant que Vous n'aurez pas accompli certaines étapes supplémentaires, à savoir :

- l'acceptation de notre Politique de Confidentialité ;
- la réalisation de la procédure d'inscription au Programme de Fidélité ; ainsi que
- l'acceptation des conditions générales d'utilisation de services de paiement par Lemonway que Vous trouverez en suivant ce [lien](#), en remplissant toutes les conditions nécessaires pour ouvrir un compte de paiement.

Nous Vous informerons lorsque votre compte deviendra actif et que Vous pourrez commencer à bénéficier du Programme de Fidélité. Cette activation rendra les CGV

effectives et constituera le point de départ de leur durée. Dans tous les cas, il sera entendu que les CGV seront entrées en vigueur et auront été acceptées par Vous et Nous lorsque tout achat sera effectué par l'un de vos Clients par le biais du Programme de Fidélité.

1.4 Durée des CGV - Résiliation

Les CGV sont conclues pour une durée d'un (1) an à compter de l'activation du compte et se renouvellent par tacite reconduction. Les CGV peuvent être résiliées si aucune transaction n'est effectuée avec Vous par le biais du Programme de Fidélité pendant une période de douze (12) mois.

En outre, Vous pouvez y mettre fin à tout moment en Nous envoyant un préavis de un (1) mois par courrier électronique à l'adresse suivante : hello@carloapp.com.

De même, Nous pouvons résilier les présentes CGV à tout moment en Vous envoyant un préavis de un (1) mois par courrier électronique à l'adresse que Vous aurez renseignée dans l'Application Carlo App Business.

Cependant, si Vous adoptez un comportement gravement répressible (tout comportement relevant d'un fonctionnement anormal de l'Application Carlo App Business) ou enfreignez les dispositions des présentes CGV, Nous ne serons tenus de respecter aucun délai de préavis et la résiliation des CGV sera alors immédiate.

La résiliation des CGV ne donne droit à aucune indemnité ou compensation de quelque nature que ce soit.

1.5 Modification des CGV

Nous pouvons modifier les CGV en Vous donnant un préavis d'un (1) mois avant la date d'entrée en vigueur des changements proposés. Vous aurez ainsi la possibilité de résilier les CGV, sans frais, si Vous préférez ne pas accepter les modifications. À défaut de demander la résiliation des CGV, Vous serez considérés comme ayant accepté tacitement lesdites modifications. Ce n'est que si les changements sont dus à des modifications de la réglementation ou à des exigences réglementaires ou administratives que Nous pourrions modifier les CGV immédiatement.

En outre, Nous pouvons ajouter de nouveaux services ou de nouvelles fonctionnalités aux Services Carlo App. Si ces fonctionnalités ou services sont assortis de conditions spécifiques, Nous Vous les communiquerons et, si Vous utilisez les nouvelles fonctionnalités ou les nouveaux services, Vous serez réputé avoir accepté leurs conditions et elles feront immédiatement partie des CGV.

1.6 Cession / transfert des CGV

La cession ou le transfert de l'accès aux Services Carlo App est strictement interdit.

Vous ne pouvez pas céder votre qualité au titre des présentes CGV à toute autre personne.

Nous pouvons céder notre qualité au titre des présentes CGV à toute personne, sous réserve de Vous informer dans un délai raisonnable.

2. Les Services Carlo App

Les services fournis par Carlo App ont pour objet :

- (i) la gestion du Programme de Fidélité tel que décrit à la clause 3 des CGV. Nous gèrerons également d'autres aspects que Nous jugeons nécessaires (comme, le cas échéant, la publicité, les promotions, etc.) à la réalisation de ce projet ;
- (ii) l'accès et l'utilisation de l'Application Carlo App Business, grâce à laquelle Nous Vous fournirons des statistiques et des informations sur vos ventes effectuées par le biais du Programme de Fidélité ;
- (iii) l'accès à des services de paiement fournis par Lemonway dans le cadre du Programme de Fidélité ; et
- (iv) la possibilité de proposer aux Clients le Prélèvement Comptant comme moyen de paiement des Achats, dans les conditions de la clause 4.4 (*Le Paiement par Prélèvement Comptant*),
(les "**Services Carlo App**").

Hors le cas des Services Carlo App, Carlo propose aux Établissements partenaires un service de paiement sans cashback pour le Client (le "**Service Carlo Sans Cashback**") et une fonctionnalité d'envoi de lien de paiement (le "**Service Carlo Link**").

Le Service Carlo Sans Cashback consiste à mettre à la disposition des Établissements partenaires, toujours au travers de l'Application Carlo App Business, un service de paiement simplifié avec une tarification réduite (tel que cela est décrit à la clause 4.7.2) et distincte de celle proposée pour les Services Carlo App.

Le Service Carlo Link est une fonctionnalité proposée aux Établissements partenaires qui consiste en l'envoi de lien de paiement à distance aux Clients de l'Établissements pour leur permettre de payer leur Achat. Il s'agit également d'un service sans cashback proposé avec une tarification réduite (tel que cela est décrit à la clause 4.7.2) et distincte de celle proposée pour les Services Carlo App.

3. Le Programme de Fidélité

3.1 Objet du Programme de Fidélité

Le programme de fidélité est destiné à être utilisé par des Clients potentiels de votre Établissement et fonctionne au travers de l'Application Carlo App Client (le "**Programme de Fidélité**").

L'objectif du Programme de Fidélité est de fidéliser le Client grâce à certaines récompenses, offertes à ces derniers ou à des tiers (comme, par exemple, des personnes qui recommandent l'utilisation de l'Application Carlo App Client) (les "**Récompenses**"). Nous déciderons de la forme et du montant des Récompenses en recherchant la fidélisation la plus efficace possible du Client. Les Récompenses offertes aux Clients sont détaillées dans les conditions générales d'utilisation qui encadrent la relation entre Carlo et les Clients et que Vous trouverez en suivant ce [lien](#).

En pratique, pour chaque acte d'achat par un Client auprès d'un Établissement ("**Achat**"), le Client peut décider d'effectuer le paiement par l'intermédiaire de l'Application Carlo App Client et obtenir ainsi une Récompense. Le parcours d'Achat dans le cadre du Programme de Fidélité est illustré du point de vue du Client et de

l'Établissement au travers d'un exemple figurant en Annexe 1 (*Illustration du Parcours d'Achat dans le cadre du Programme de Fidélité*) (le "**Parcours d'Achat**").

3.2 Périmètre géographique du Programme de Fidélité

Le Programme de Fidélité ne couvre que votre ville. Bien que Vous puissiez voir le Programme de Fidélité dans d'autres villes, il s'agit de programmes distincts et, par conséquent, les Récompenses obtenues par vos Clients dans votre ville ne peuvent être utilisées dans d'autres villes. De même, les Clients d'autres villes ne pourront pas utiliser dans votre ville les Récompenses obtenues dans ces autres villes.

3.3 Gestion du Programme de Fidélité

La gestion du Programme de Fidélité consiste à maintenir la relation avec votre Client à afin qu'il puisse pleinement profiter du Programme de Fidélité. Par conséquent, (a) Nous déterminerons la Récompense à recevoir par votre Client pour chacun des Achats effectués dans votre Établissement par le biais du Programme de Fidélité ; (b) Nous déterminerons le montant que votre Client doit payer suite à l'Achat s'il décide d'utiliser les Récompenses préalablement obtenues grâce au Programme de Fidélité ; (c) Nous faciliterons l'accès à Lemonway pour effectuer toutes les opérations de paiement nécessaires jusqu'à ce que Vous obteniez l'argent correspondant à votre vente ; et (d) Nous gérerons tous les aspects commerciaux, juridiques et publicitaires du Programme de Fidélité.

Tout cela, bien sûr, selon les termes de ces CGV. Vous disposerez donc d'un Programme de Fidélité basé sur des Récompenses, tout en continuant à recevoir un montant certain et constant pour vos ventes, tel que détaillé dans ces CGV.

Un cas d'usage du Parcours d'Achat dans le cadre Programme de Fidélité est illustré au travers d'un exemple figurant en Annexe 1 (*Illustration du Parcours d'Achat dans le cadre du Programme de Fidélité*).

3.4 Modalités d'acceptation des paiements au travers du Programme de Fidélité

Tout d'abord, Vous devez afficher au sein de votre Établissement une vignette et un QR code que Nous Vous aurons fourni dans les conditions décrites à la clause 4.5 (*Comment puis-je accéder aux Services Carlo App ?*). Vous devez également afficher le QR code que Nous Vous aurons fourni et qui identifie votre Établissement. Lorsqu'un Client indique qu'il souhaite régler un achat à l'aide de l'Application Carlo App Client, il Vous suffit de lui montrer le QR code identifiant votre Établissement. Le Client scannera le code via l'Application Carlo App Client et il pourra effectuer le paiement. Vous recevrez une confirmation du paiement dans votre Application Carlo App Business.

En outre, Vous avez la possibilité de demander un paiement à distance à un Client du Programme de Fidélité par le biais de votre Application Carlo App Business. Le Client pourra accepter et, par conséquent, effectuer l'Achat de la même manière que s'il scannait le QR code de votre Établissement.

Enfin, Nous tenons à préciser que, le Client profitant du Programme de Fidélité pourra partager le paiement avec d'autres Clients (pour une illustration, voir Annexe 1 (*Illustration du Parcours d'Achat dans le cadre du Programme de Fidélité*)).

4. L'Application Carlo App Business

4.1 Qu'est-ce que l'Application Carlo App Business et en quoi est-elle différente de l'Application Carlo App Client ?

Carlo met à votre disposition une application, en version web accessible via un URL ou en version logicielle, par laquelle Vous accéderez principalement aux Services Carlo App en tant qu'Établissement (l'"**Application Carlo App Business**"). D'une part, l'Application Carlo App Business Vous permettra de consulter les Achats effectués par vos Clients dans le cadre du Programme de Fidélité. D'autre part, il Vous permettra d'accéder aux informations commerciales et statistiques qui font également partie des Services Carlo App. Pour utiliser l'Application Carlo App Business, Vous devez utiliser votre identifiant de connexion. N'oubliez pas que l'identifiant est unique, personnel et non transférable, et que Vous êtes responsable de sa conservation.

D'autre part, Carlo met également à la disposition de vos Clients une application logicielle qui leur permet de payer leurs Achats par le biais du Programme de Fidélité et ainsi obtenir leurs Récompenses (l'"**Application Carlo App Client**"). Il s'agit de la face visible du Programme de Fidélité pour vos clients.

4.2 Quelles informations obtiendrez-Vous par le biais de l'Application Carlo App Business ?

Par le biais de l'Application Carlo App Business, Vous obtiendrez des informations sur vos ventes et votre activité dans le cadre du Programme de Fidélité. Ces informations pourront être modifiées et dépendront exclusivement de Nous, sans que leur modification, suspension ou annulation ne constitue une modification contractuelle des CGV de quelque effet que ce soit. À compter de la signature par Vous des CGV, Vous serez en mesure d'accéder :

- à l'historique des ventes réalisées par le biais du Programme de Fidélité ;
- à l'historique des virements effectués vers votre compte bancaire correspondant aux ventes réalisées via le Programme de Fidélité ;
- à l'historique des Récompenses que vos Clients ont obtenues grâce à leurs Achats ;
- au solde et à l'historique des Récompenses, le cas échéant, que Vous obtiendrez grâce au Programme de Fidélité ; et
- aux paramètres Vous permettant de personnaliser la configuration de votre Application Carlo App Business.

Ces informations sont de nature statistique et Nous ne pouvons pas garantir leur exactitude et leur mise à jour à tout moment. Nous Vous recommandons donc vivement de ne pas prendre de décisions commerciales sur la seule base de ces informations. Les informations que Vous obtiendrez par le biais de votre Application Carlo App Business ne contiendront, en aucun cas, des données personnelles, sauf acceptation expresse des Clients concernés. Il Vous est rappelé également que Vous restez le responsable de traitement des données personnelles traitées par vos soins.

Rappelez-Vous également que l'Application Carlo App Business n'est pas un dépôt de documents et que, par conséquent, toute information mise à votre disposition peut être supprimée ou modifiée sans préavis. Le cas échéant, il est de votre charge de stocker et de conserver les informations souhaitées en dehors de l'Application Carlo App Business.

4.3 Accès aux services de paiement fournis par Lemonway

Les services de paiement pris en charge par Lemonway faisant partie intégrante des Services Carlo App, l'acceptation des CGV emporte acceptation des conditions générales d'utilisation de services de paiement de Lemonway que Vous trouverez suivant ce [lien](#).

Par conséquent, toute résiliation par Lemonway de ses conditions générales d'utilisation de services de paiement emporte résiliation des CGV.

Tout litige, toute divergence, tout préjudice ou toute responsabilité en rapport avec les services de paiement de Lemonway sera réglé entre Vous et Lemonway, et sont inopposables à Carlo, et notamment, (i) les conséquences de toute utilisation frauduleuse d'instruments de paiement, de rétrofacturation ou de divergences liées aux opérations de paiement ou aux montants des transactions, (ii) les réclamations pour toute opération de paiement non autorisée, ainsi que, en général, (iii) tout dommage ou préjudice que Vous pourriez subir en raison de votre utilisation des services de paiement de Lemonway.

Toutefois, Nous sommes également enregistrés en tant qu'agent Prestataire de Services de Paiement de Lemonway auprès de l'ACPR sous le numéro 95922, ce qui signifie que Nous pouvons fournir certains services de paiement au nom et pour le compte de Lemonway. Dans le cadre de ces services de paiement, Vous pouvez Nous adresser toute réclamation ou demande en rapport avec l'exécution des services de paiement afin que Nous puissions les porter à l'attention de Lemonway en vue de leur traitement.

4.4 Le Paiement par Prélèvement Comptant

4.4.1. Définitions

Sauf précision contraire expresse énoncée à l'endroit où ils figurent, les termes ou expressions employés avec une initiale majuscule dans les CGV, et plus particulièrement au sein de la clause 4.4 (*Le Paiement par Prélèvement*) ainsi qu'en Annexe 2 (*Acte de Cession de Créance*), ont le sens indiqué ci-dessous :

Prélèvement Comptant	Désigne un prélèvement SEPA CORE souscrit par un Client au bénéfice de Carlo au travers d'un Mandat SEPA, exécuté comme moyen de paiement comptant au titre d'un Achat par le Prestataire de Services de Paiement.
Client	Désigne une personne ayant souscrit au Prélèvement Comptant comme moyen de paiement au titre d'un Achat.
Cas de Défaut	Désigne un évènement faisant obstacle à l'exécution d'un Prélèvement Comptant en raison d'une insuffisance de fonds sur

		le compte du Client, à l'exclusion de tout autre motif, tel qu'une R-Transaction.
Créance Éligible		Désigne une créance répondant aux conditions cumulatives suivantes : (i) La créance appartient à un Établissement ; (ii) Son Client a fait l'objet d'une validation par le Système de Scoring ; (iii) La créance n'est pas une Créance Litigieuse ; et (iv) La créance n'a pas fait l'objet d'un Cas de Défaut.
Lien de Paiement		Désigne le lien de paiement visé en (i) de la clause 4.4.4 (<i>Réalisation du Prélèvement Comptant</i>), dirigeant vers le Parcours de Paiement.
Parcours de Paiement	de	Désigne le parcours de paiement mis à disposition par le Prestataire de Services de Paiement, à réaliser par le Client visé en 4.4.4 (<i>Réalisation du Prélèvement Comptant</i>), en vue de régler un Achat par Prélèvement Comptant.
Système de Scoring	de	Désigne le système du Prestataire de Services de Paiement déployé par Carlo visé en (ii) de la clause 4.4.4 (<i>Réalisation du Prélèvement Comptant</i>), ayant pour objet d'apprécier le profil d'un Client au regard du risque de crédit et du risque de fraude qu'il représente, en considération duquel la souscription au Prélèvement Comptant est autorisée ou non.
Mandat SEPA		Désigne le mandat SEPA CORE consenti par un Client au bénéfice de Carlo autorisant ce dernier à faire exécuter un Prélèvement Comptant sur le compte bancaire du Client.
Cession de Créance	de	Désigne la cession de Créances Éligibles opérée par application de la clause 4.4.3 (<i>Sécurisation du paiement de l'</i>) dans les conditions de l'Annexe 2 (<i>Acte de Cession de Créance</i>).
R-Transaction		Désigne un événement de rappel d'un Prélèvement par l'établissement bancaire du Client pour contestation par ce dernier de l'existence ou de la validité du Mandat SEPA correspondant, et dont les cas sont prévus aux codes MD01, MD06 et MS02 du document intitulé "Guidance on reason codes for SDD R-Transactions EPC173-14 / Version 7.0", disponible via le lien suivant : https://www.europeanpaymentscouncil.eu/document-library/guidance-documents/guidance-reason-codes-sepa-direct-debit-r-transactions
Créance Litigieuse		Désigne une créance ne répondant pas à l'une ou plusieurs des conditions suivantes : (i) La créance est liquide, exigible et certaine dans son montant et dans son existence ;

	(ii) Aucune exception inhérente à la dette ne peut être opposée par le Client dans le cadre du recouvrement de la créance, telle que la nullité, l'exception d'inexécution, la résolution ou la compensation de dettes connexes ; (iii) La créance n'est pas litigieuse au sens de l'article 1700 du Code civil ; et (iv) La créance résulte de la facturation d'un Achat.
Prestataire de Services de Paiement ou SSP	Désigne SCORE & SECURE PAYMENT, une société par actions simplifiée au capital social de 332 790,00 euros, dont le siège social est sis au 78, avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 830 459 053, établissement de paiement agréé et régulé par l'ACPR sous le LEI 969500PMIJVTEMH3U274, ayant pour CIB le 17238, dont Vous pouvez trouver les conditions générales d'utilisations suivant ce lien .

4.4.2. Qu'est-ce que le Prélèvement Comptant ?

La solution de paiement par Prélèvement Comptant permet à un Établissement de faire souscrire à ses Clients le Prélèvement Comptant comme moyen de paiement de leurs Achats. Cette solution alternative au paiement par carte bancaire permet aux Clients d'assurer un règlement sécurisé et de surmonter les limites usuelles du plafond de leurs cartes bancaires. Le Client pourra également utiliser tout autre instrument de paiement équivalent accepté par Carlo App.

4.4.3. Sécurisation du paiement de l'Établissement

Le risque de Cas de Défaut est pris en charge par Carlo au travers du rachat par ce dernier de la Créance Éligible, par le paiement du prix de celle-ci à un Établissement.

À ce titre, en acceptant les CGV lors de son inscription aux Services Carlo App, l'Établissement accepte de céder à Carlo l'ensemble des Créances Éligibles dans les termes et conditions de l'Annexe 2 (Acte de Cession de Créance).

4.4.4. Réalisation du Prélèvement Comptant

La souscription par le Client du Prélèvement Comptant comme moyen de paiement implique la réalisation des étapes suivantes :

- (i) Réception du Lien de Paiement par le Client ;
- (ii) Scoring : Dans le cadre du Parcours de Paiement, le Client fournit des informations permettant au Système de Scoring d'évaluer son risque de crédit. Le scoring débouche sur une autorisation ou non du Prélèvement Comptant comme moyen de paiement au titre de l'Achat concerné ;
- (iii) Mandat SEPA : en cas d'autorisation telle que visée en (ii) (Scoring) ci-dessus, le Client signe un Mandat SEPA ;
- (iv) Cession de Créance : conformément aux termes de l'Annexe 2 (*Acte de Cession de Créance*), la Créance Éligible est cédée à Carlo ; et
- (v) Règlement de l'Établissement : Carlo verse enfin à un Établissement le prix de la Créance Éligible cédée dans un délai de vingt-quatre (24) heures suivant la Cession de Créance.

4.5 Comment puis-je accéder aux Services Carlo App ?

Pour accéder aux Services Carlo App, Vous devez remplir le formulaire d'inscription, en saisissant les données relatives à votre entreprise, et accepter la Politique de Confidentialité que Vous trouverez en suivant ce [lien](#). Si Vous avez des questions concernant la protection, l'utilisation et le traitement de vos données personnelles, veuillez-Vous référer à la clause 6.2 des CGV. Dans ce processus, Vous devez choisir un identifiant, à travers lequel Vous pourrez accéder à l'Application Carlo App Business, et Vous recevrez un QR code afin que vos clients puissent identifier votre Établissement lors de leurs Achats. Veuillez noter que l'identifiant et le QR code sont uniques, personnels et incessibles, que leur garde relève de votre responsabilité et qu'ils ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles expressément indiquées.

En outre, Vous devez accepter les conditions générales d'utilisation de services de paiement de Lemonway, que Vous trouverez suivant ce [lien](#), pour les opérations de paiement découlant de l'utilisation du Programme de Fidélité, qui est une condition préalable à l'accès aux Services Carlo App. Veuillez noter que les données relatives à votre entreprise, y compris celles de votre représentant, doivent être les mêmes que dans votre relation avec Nous.

Vous pourrez ensuite accéder aux Services Carlo App. Il Vous sera demandé d'afficher la vignette et le QR code que Nous Vous fournirons et qui indiquera que Vous acceptez l'utilisation de l'Application Carlo App Client comme moyen de paiement. Cette vignette fera référence à Carlo, portera la mention "5% *cashback*" et devra être affichée sur la devanture de votre Établissement physique ainsi que sur tout document, site internet ou moyens matériels ou immatériels de communication à destination de vos Clients.

4.6 L'accès permanent et sans erreur aux Services Carlo App est-il garanti ?

L'accès permanent et sans erreur aux Services Carlo App ne peut être continuellement garanti en raison de la survenance possible d'événements qui pour Nous revêtent les caractéristiques d'un cas de force majeure tel que décrit à la clause 6.3 des CGV. En effet, Veuillez noter que l'utilisation des Services Carlo App dépend également d'autres fournisseurs de services (téléphone, données internet, banque, etc.), de sorte que l'impossibilité d'utiliser les Services Carlo App peut également leur être imputable, ce dont Nous ne sommes pas responsables.

Cependant, Nous Nous efforçons continuellement d'assurer que les Services Carlo App soient ininterrompus, exempts d'erreurs et de déficiences. En cas d'interruptions ou de suspensions programmées de la fourniture du service, Nous Nous efforcerons de Vous en informer à l'avance dans la mesure du possible. Dans tous les autres cas, Nous Nous efforcerons de Vous informer de la survenance de l'une des situations décrites ci-dessus dans les plus brefs délais.

Carlo ne sera pas directement impliqué dans la relation contractuelle entre le Client et SSP pour la gestion des Mandats SEPA. En cas de litige ou de divergence lié au prélèvement, le Client devra adresser ses réclamations directement à SSP. Lemonway, quant à lui, assurera le versement des fonds aux Établissements.

4.7 Coût, paiements et montants dérivés des Services Carlo App

4.7.1. Comment et quand recevrez-Vous les montant correspondants aux Achats effectués par le biais du Programme de Fidélité dans votre Établissement ?

Tout Achat qu'un Client effectue dans votre Établissement par l'intermédiaire de l'Application Carlo App Client Vous permettra de recevoir le montant au détail de cette vente moins une remise déduite de 10,6% pour les Établissements situés à Aix-en-Provence et Bordeaux et de 8,6% pour les Établissements situés à Monaco en l'absence de programme de parrainage (la "**Remise Déduite**") quel que soit le montant de l'Achat du Client.

Cette Remise Déduite, que Vous ne recevrez donc pas, est une rétention que Lemonway Vous retiendra et qui Nous sera transférée afin que Nous puissions l'utiliser pour satisfaire les Récompenses du Programme de Fidélité et pour Nous rémunérer au titre des Services Carlo App.

Une fois cette Remise Déduite appliquée, 89,4% du prix de l'Achat, ou 91,40% à Monaco, Vous sera versé par Lemonway qui ordonne le paiement du montant quotidiennement à quatre (4) heures du matin. Sauf incident technique intervenu dans le cadre de la fourniture des services de paiement de Lemonway, dont Nous ne sommes pas responsables comme indiqué à la clause 6.3 des CGV, Vous recevrez ce montant dans les quarante-huit (48) heures ouvrables interbancaires suivant le paiement du montant ordonné quotidiennement par Lemonway.

Vous Nous autorisez expressément à donner des instructions à Lemonway, en votre nom, pour que les ventes réalisées par le biais du Programme de Fidélité Vous soient créditées conformément à ce qui précède. Si Vous demandez à Lemonway un mode de paiement différent, cela sera considéré comme une violation de votre part des CGV et Nous pourrions résilier les CGV avec effet immédiat. En tout état de cause, Nous ne sommes pas parties à la relation contractuelle entre Vous et Lemonway et, par conséquent, toute violation par Lemonway de ce qui précède sera traitée dans le cadre de votre relation contractuelle avec Lemonway, comme indiqué à la clause 4.3 des CGV.

Pour un exemple de vente effectuée par le biais du Programme de Fidélité, veuillez-vous référer à l'Annexe 1 (Illustration du Parcours d'Achat dans le cadre du Programme de Fidélité)

4.7.2. Quel est le prix des Services Carlo App, qui paie et comment ?

La rémunération de Carlo pour la fourniture des Services Carlo App est de trois (3) % du montant toutes taxes comprises ("**TTC**") de chaque Achat effectué dans votre Établissement par le biais de l'Application Carlo App Client, en ce compris donc la TVA applicable ou toute autre taxe indirecte qui pourrait Vous être imposée. Ce montant, que Vous Nous devez, Nous sera versé par Lemonway pour votre compte à partir de la Remise Déduite sur chaque Achat effectué dans votre Établissement par l'intermédiaire de l'Application Carlo App Client. De cette façon, Vous n'aurez pas à effectuer de paiement supplémentaire une fois que Vous aurez reçu le montant de vos ventes, la Remise Déduite ayant déjà été retirée du montant de l'Achat.

Veillez noter, comme indiqué à la clause 4.7.3 des CGV, que le prix des Services Carlo App peut être majoré de 2 % TTC supplémentaires lorsqu'un Client n'a pas de parrain à Aix-en-Provence ou Bordeaux.

Enfin, veuillez noter que l'inscription au Programme de Fidélité est soumise à des frais de cinq cents (500) euros. Ces frais sont entièrement offerts lors de la première inscription et, par conséquent, Vous n'aurez pas à les payer à cette occasion. Toutefois, Vous devrez payer les frais de cinq cents (500) euros dans le cas où Vous Vous inscrivez une nouvelle fois, après avoir été inscrit au Programme de Fidélité par le passé.

En tout état de cause, Nous pouvons modifier les pourcentages susmentionnés sans que cela ne constitue une modification des CGV. Cependant, Vous serez dument informé de cette modification dans les conditions décrites à la clause 1.5 des CGV.

À la fin de chaque mois, Nous Vous enverrons une facture pour le coût global que représente pour Vous la fourniture des Services Carlo App pendant le mois écoulé.

Pour un exemple de vente effectuée par le biais du Programme de Fidélité, veuillez-vous référer à l'Annexe 1 (Illustration du Parcours d'Achat dans le cadre du Programme de Fidélité)

Dans le cadre du projet de relance économique et du « Fonds Rouge et Blanc », le Gouvernement Princier prend en charge une partie majoritaire de la Remise Déduite sur chaque vente effectuée par les Établissements enregistrés au Répertoire du Commerce et de l'Industrie de Monaco entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2026. Les Établissements recevront 99% du prix de détail et les 1% non versés seront présentés comme une remise client. Cette prise en charge est sujette à la décision du Gouvernement Princier de la renouveler ou de l'arrêter.

Par ailleurs, veuillez noter que depuis le 1er avril 2025, les paiements effectués via Carlo App seront limités. Ces limitations peuvent se manifester de diverses manières, y compris mais sans s'y limiter, à un plafond en termes de montant par transaction, qui est depuis le 1er avril 2025 de trois mille (3.000) euros, ainsi qu'à une limite de trois mille (3.000) euros par Client par an par Établissement à Monaco. À Bordeaux et Aix-en-Provence, il existe uniquement un plafond de cinq mille (5.000) euros par transaction. De plus, des restrictions peuvent être appliquées quant au nombre d'opérations effectuées.

Le Service Carlo Sans Cashback est proposé pour une tarification distincte de celle proposée dans le cadre des Services Carlo App : 2% + 0,20 € par transaction (HT).

Le Service Carlo Link est proposé avec une tarification de 2% + 0,20 € par transaction (HT).

4.7.3. Si 3% est la rémunération de Carlo pour la fourniture des Services Carlo App, qu'advient-il du reste de la Remise Déduite que Vous ne recevrez pas sur chacune de vos ventes ?

Nous Nous engageons à allouer cinq (5) % du montant de la vente au détail en Remises (telles que définies à la clause 3.1 des CGU que Vous trouverez suivant ce [lien](#)) pour le

Client qui effectue l'Achat. En général, ces Remises s'appliqueront pour des Achats futurs chez Vous ou les Établissements du Programme de Fidélité situés dans votre ville.

[Ceci est sans préjudice de toute période maximale que Nous pouvons établir pour rendre les Remises effectives, après quoi les Remises deviendront des revenus pour Nous.

À Aix-en-Provence et Bordeaux, les deux (2) % restants seront utilisés pour récompenser toute personne ou Établissement ayant parrainé le Client au sein du Programme de Fidélité aux mêmes conditions, par le biais de Récompenses de Parrainage (telles que définies à la clause 3.1 des CGU que Vous trouverez suivant ce [lien](#)). Vous pouvez, en tant qu'Établissement, être le bénéficiaire des deux (2) % si Vous avez parrainé le Client au sein du Programme de Fidélité de la même manière que tout autre Client. Dans le cas où le Client n'a pas été parrainé au sein du Programme de Fidélité, ces deux (2) % s'ajouteront au prix des Services Carlo App TTC, et seront inclus dans la facture mensuelle que Nous Vous enverrons.

À Monaco, les deux (2) % précités n'existent pas mais Nous récompensons le parrain de cinq (5) euros lors du premier achat de son filleul. Nous prenons en charge cette récompense qui n'est déduite du montant de la vente réalisée par Vous.

Pour un exemple de vente effectuée par le biais du Programme de Fidélité, veuillez-vous référer à l' Annexe 1 (Illustration du Parcours d'Achat dans le cadre du Programme de Fidélité)

5. Autres obligations que Vous assumez

En concluant les CGV, Vous Vous engagez, en plus des obligations décrites à d'autres clauses, à respecter les obligations suivantes et/ou à Nous garantir les déclarations suivantes, et Vous Nous dégagerez de toute responsabilité ou de tout coût que Nous pourrions encourir en raison de votre manquement à ces obligations :

- Les informations que Vous avez fournies lors du processus d'enregistrement sont complètes, exactes et à jour.
- Vous ne Vous livrez pas et ne Vous livrez pas à des activités illégales, immorales ou susceptibles de compromettre notre réputation.
- Vous n'accepterez que les Achats effectués dans le cadre du Programme de Fidélité qui correspondent à l'activité que Vous avez déclarée lors de la procédure d'inscription.
- Vous respectez la réglementation en vigueur et applicable pour la défense des consommateurs, la vente des produits et/ou services au public et toute réglementation spécifique applicable à votre activité.
- Vous disposez d'une assurance responsabilité civile suffisante pour couvrir tant les conséquences des CGV et les conséquences des ventes que Vous pourriez faire avec vos Clients.
- Vous conserverez la vignette et le QR code dans les conditions décrites à la clause 4.5 (*Comment puis-je accéder aux Services Carlo App ?*).

- Vous traiterez les Clients de manière professionnelle et en adoptant une attitude respectueuse.
- Vous ne devez pas faire de discrimination à l'encontre d'un client sur la base de l'utilisation du Programme de Fidélité, et ne devez en aucun cas chercher à obtenir l'utilisation de méthodes alternatives de paiement ou de fidélisation.
- Vous protégerez de manière appropriée les identifiants d'accès à l'Application Carlo App Business et le QR code qui Vous sont fournis, et ne les utiliserez pas à d'autres fins, usages ou destinations que ceux expressément indiqués par Nous.
- Pendant la durée des CGV, Vous n'aurez pas ou ne contracterez pas de programmes de fidélisation de la clientèle similaires au Programme de Fidélité.
- En général, Vous agirez de bonne foi dans le cadre des CGV. Il s'agit notamment de porter à notre attention tout désaccord ou toute plainte que Vous pourriez avoir par le biais des méthodes de contact convenues dans les CGV avant de saisir toute autre instance administrative ou judiciaire.

6. Si Vous rencontrez un problème

6.1 Retours, échanges et remboursements de produits ou de services achetés dans le cadre du Programme de Fidélité.

Vous devez appliquer vos politiques d'échange ou de retour à vos produits ou services, que l'Achat ait été effectué par le biais du Programme de Fidélité ou non. Cependant, tout remboursement d'un Achat effectué par le biais du Programme de Fidélité sera conditionné par la possibilité pour le Client de Nous rembourser le montant de la Récompense obtenue pour cet Achat.

6.2 Quel est le délai pour déposer une plainte et quelles sont les conséquences ?

Vous devez Nous informer de toute anomalie ou plainte dans un délai d'un (1) mois après en avoir pris connaissance ou avoir pu en prendre connaissance. Une fois ce délai écoulé, il sera entendu que Vous êtes satisfait de notre prestation. En tout état de cause, veuillez noter que Vous devrez accepter et payer des frais administratifs que Nous aurons engagés à la suite du traitement de votre demande si celle-ci s'avère injustifiée.

6.3 Notre responsabilité au titre des CGV

Nous veillerons à ce que les Services Carlo App soient ininterrompus, efficaces, sans défaut et sans erreur.

Toutefois, Vous devez savoir que Nous ne serons pas responsables des conséquences des événements suivants :

- Interruptions ou suspensions de service, programmées ou non, notifiées ou non.

- Les erreurs ou inexactitudes dans les informations qui Vous sont soumises ou mises à disposition, qu'elles Nous soient imputables ou non.
- Suppression ou perte d'informations que Nous avons pu Vous fournir ou mettre à votre disposition.
- Les pertes résultant de votre manque à gagner ou de votre manque d'achalandage.
- La relation commerciale entre Vous et le Client, même si elle résulte d'une Achat effectué par le biais du Programme de Fidélité.
- L'accès frauduleux par des tiers à votre Application Carlo App Business, sauf s'il s'agit d'une cause qui Nous est directement et exclusivement imputable.
- Tout ce qui découle, en tout ou en partie, de l'utilisation d'appareils, de logiciels ou de fournisseurs, par Nous ou par Vous, qui ne font pas partie de notre société, y compris les problèmes de compatibilité, d'approvisionnement, d'Internet, etc.
- Tout ce qui découle des conditions générales d'utilisation de services de paiement par Lemonway, conformément à la clause 4.3.
- Les cas de force majeure tels que définis par la réglementation en vigueur, notamment les épidémies, les pandémies, les grèves, les conflits du travail, les insurrections, les guerres, les catastrophes naturelles et les contraintes administratives ou gouvernementales.

[En tout état de cause, notre responsabilité globale ne dépassera en aucun cas, pour tous les éléments et au total, le montant du prix des Services Carlo App que Nous avons effectivement reçu de votre part au cours des douze (12) derniers mois précédant la survenance de l'événement donnant lieu à cette responsabilité.]

6.4 Suspension des Services Carlo App

Toute violation des CGV Nous donnera le droit de suspendre immédiatement l'accès aux Services Carlo App, sans qu'aucune communication ne soit nécessaire, ainsi que tout risque qui, à notre avis, pourrait entraîner une violation des CGV. Ceci est sans préjudice des autres droits que Nous pouvons avoir dans de tels cas, tels que la résiliation des CGV et la demande de réparation des dommages qui Nous ont été causés.

6.5 Droit applicable et juridiction

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de litige et dans le but de trouver une solution amiable, (i) Vous devrez Vous adresser en priorité à Nous par e-mail à l'adresse électronique : hello@carloapp.com ou (ii) Nous devrons Nous adresser en priorité à Vous par e-mail à l'adresse électronique que Vous aurez renseignée dans l'Application Carlo App Business.

Nous et Vous convenons de nous réunir, par tout moyen approprié (visioconférence par exemple) dans les quatorze (14) jours ouvrés à compter de la réception de l'e-mail.

En l'absence de solution amiable trouvée dans un délai d'un mois à compter de cette réunion, le litige lié de la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des CGV pourra être soumis à la juridiction française compétente si Vous êtes situés en France, et à la juridiction monégasque compétente si Vous êtes situés à Monaco

La mise en œuvre de cette clause de règlement amiable est obligatoire avant toute saisine du juge. À défaut, elle constituera une fin de non-recevoir opposable devant la juridiction susmentionnée.

6.6 Nullité partielle et divisibilité

Nous convenons que l'invalidité, la nullité ou l'annulabilité d'un terme des CGV n'affectera pas ou ne portera pas préjudice à l'applicabilité des autres termes. En outre, notre intention et la vôtre sont de remplacer toute clause invalide, nulle ou annulable par une clause valide et exécutoire dans des termes aussi semblables que possible à la clause invalide, nulle ou annulable et à la volonté, tant la vôtre que la nôtre, qu'elle refléterait.

7. Divers

7.1 Propriété intellectuelle et industrielle

On entend par "*droits de propriété intellectuelle*" tous les droits reconnus par toute loi applicable en matière de propriété intellectuelle, à quelque fin que ce soit et pour toute forme d'utilisation (notamment les droits d'auteur, les droits connexes ou liés aux droits d'auteur ou les droits sui generis sur les bases de données) ; et, d'autre part, tous les droits reconnus par toute législation applicable en matière de propriété industrielle (en particulier, les brevets, les modèles d'utilité, les marques, les noms commerciaux et les dessins industriels) ainsi que les noms de domaine, les profils sociaux et le savoir-faire, qu'ils soient enregistrés, demandés ou non enregistrés, et y compris, dans tous les cas, le pouvoir de demander les enregistrements et inscriptions appropriés pour obtenir ou protéger ces droits. De même, on entend par "*savoir-faire*" tout type de logiciel, de matériel, de modèle, de procédure, de technique, de concept, d'idée, de secret commercial ou d'entreprise, de manuels, de logos et de matériel de promotion ou de marketing, ou tout autre type de connaissance ou d'information analogue utilisé par Carlo dans la prestation de ses services, y compris toute application ou logiciel.

Nous Vous accordons par la présente l'autorisation d'utiliser nos signes distinctifs (y compris les marques, les logos, les noms, les symboles, les graphiques, le nom, le nom de domaine ou tout élément ou matériel) qui sont nécessaires pour Vous permettre de remplir votre obligation d'annoncer et d'afficher votre acceptation de l'Application Carlo App Client comme moyen de paiement dans votre Établissement.

Nonobstant ce qui précède, Vous acceptez d'utiliser uniquement le matériel promotionnel que Nous fournissons régulièrement. Si Vous souhaitez intégrer les signes distinctifs dans vos propres matériels ou communications, Vous devez toujours avoir notre consentement exprès et respecter les instructions qui Vous sont fournies à tout moment à cet égard, notamment en ce qui concerne l'image graphique des signes distinctifs (couleurs, tailles, proportions, polices...).

Vous Vous engagez à coopérer avec Nous dans la défense des droits de propriété intellectuelle couverts par les CGV contre ceux qui portent atteinte ou tentent de porter atteinte à ceux-ci ou réalisent des actes de concurrence déloyale qui nuisent à l'exploitation de ces droits. En particulier, Vous Vous engagez à coopérer avec Nous dans toute réclamation ou procédure judiciaire, extrajudiciaire ou administrative pour la défense des droits de propriété intellectuelle objets des CGV ou contre tout acte de concurrence déloyale susceptible de les enfreindre ou de leur porter atteinte.

En cas de résiliation des CGV pour quelque raison que ce soit :

- a. Vous devez cesser toute utilisation des droits de propriété intellectuelle et du savoir-faire de l'Application Carlo App Business et Nous la retourner immédiatement.
- b. Sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de la part de l'une ou l'autre des parties, ni Vous ni Nous ne serons en aucun cas obligés, à la fin des CGV, de compenser ou d'indemniser l'autre pour tout dommage pour perte de profits, dépenses, investissements ou responsabilités présents ou futurs encourus en rapport avec les CGV.

7.2 Protection des Données Personnelles - RGPD

Vous et Nous affirmons que dans le cadre de nos relations régies par les CGV, des données personnelles sont traitées. En effet, les coordonnées de contacts, adresse email, coordonnées, données d'identification électronique sont traitées sur la base de l'exécution du contrat qui nous lie.

Au moment de l'inscription sur l'Application Carlo App Business, Vous, et vos collaborateurs habilités, devez accepter la politique générale de confidentialité qui régit le traitement de vos données personnelles qui formalise l'inscription et à laquelle Vous devez Vous soumettre, en tant que commerçant utilisant la plateforme. Vous pouvez accéder à la politique avant de formaliser l'enregistrement suivant ce [lien](#) (la "**Politique de Confidentialité**")

Sans préjudice de ce qui précède, et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et toute autre réglementation locale qui pourrait s'appliquer, vous êtes informé du traitement des données personnelles de manière complète et vous engagez à en informer également les personnes concernées.

Les données collectées seront conservées pendant la durée minimale de conservation établie par la législation en vigueur et, en tout état de cause, jusqu'à la fin du dernier délai de prescription applicable aux actions pénales et civiles, ainsi qu'aux sanctions administratives, sans préjudice de leur blocage en bonne et due forme.

Les données personnelles pourront être communiquées à des organismes publics ayant besoin d'en connaître, les services internes et prestataires de Carlo., dans les termes établis par la législation en vigueur.

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits par communication postale adressée à chacune des parties aux adresses prévues aux fins de la communication des CGV.

Elles peuvent également déposer une plainte auprès du CCIN (Commission de Contrôle des Informations Nominatives), l'autorité compétente en matière de protection des données à Monaco., ou de l'autorité de protection compétente, à l'instar de la Commission Nationale Informatique et Libertés en France.

7.3 Contact et Communications

Vous pouvez Nous contacter pour toute question, plainte, réclamation ou problème lié aux CGV à l'adresse électronique hello@carloapp.com ou par voie postale à l'adresse 17 avenue Albert II (The Office – 8^{ème} étage), Monaco 98000. Nous Vous contacterons par le biais des données que Vous avez fournies lors de l'enregistrement. Il Vous incombe de mettre à jour ces données et, par conséquent, toute communication que

Nous effectuons en fonction de celles-ci sera considérée comme correctement effectuée à toutes fins utiles.

À titre indicatif, Nous indiquons également que les litiges ou réclamations avec Lemonway peuvent être formulés sur le site www.lemonway.com/claim ou par courrier à Lemonway - Service Réclamations - 8 rue du Sentier, CS 60820, 75083 Paris CEDEX 2, France. Comme Nous l'avons expliqué à la clause 4.3 des CGV, Nous ne sommes pas impliqués dans votre relation avec Lemonway et, par conséquent, Nous ne serons pas concernés légalement par une éventuelle plainte de votre part, même si les coordonnées ci-dessus sont modifiées ou supprimées par Lemonway. Toutefois, Nous sommes enregistrés en tant qu'agent Prestataire de Services de Paiement de Lemonway auprès de l'ACPR sous le numéro 95922 pour Monaco et 741140 pour la France, ce qui signifie que Nous pouvons fournir certains services de paiement en votre nom. Dans le cadre de ces services, Vous pouvez Nous adresser toute réclamation, toute divergence ou tout litige afin que Nous les traitions en votre nom auprès de Lemonway.

Annexe 1 Illustration du Parcours d'Achat dans le cadre du Programme de Fidélité

Le point de vue du Client	Le point de vue de l'Établissement
Téléchargez l'Application Carlo App Client sur la recommandation d'un de vos amis et effectuez un premier Achat dans un Établissement. Vous entrez dans la boutique de l'Établissement et décidez de faire un Achat de 200 euros. Informez l'Établissement que Vous souhaitez effectuer le paiement par l'Application Carlo App Client. Le Client scanne le QR code à l'aide de son l'Application Carlo App Client. Vous entrez le montant de votre Achat sur l'écran de votre Application Carlo App Client. Vous décidez d'utiliser le solde de la récompense de votre Achat précédent de 50 euros. Le montant qui sera débité de votre carte de crédit enregistrée est de 150 euros pour cet achat. Validez l'Achat avec l'Application Carlo App Client. Vous recevez une Remise de 10 euros sur votre Application Carlo App Client, que Vous pouvez dépenser à nouveau dans cet Établissement, soit dans tout autre Établissement de votre ville affilié au Programme de Fidélité. Votre ami reçoit une Récompense de Parrainage de 4 euros pour avoir recommandé le téléchargement et l'utilisation de l'Application Carlo App Client.	Inscrivez-Vous auprès de nos équipes et téléchargez l'Application Carlo App Business. Vous placez sur la devanture de votre Établissement la vignette Carlo et le QR code, indiquant que Vous acceptez l'Application Carlo App Client comme mode de paiement. Vous indiquez au client le QR code qui identifie votre Établissement. Vous recevez une confirmation d'Achat dans votre Application Carlo App Business. Vous recevez 178,8 euros de Lemonway pour l'Achat effectué par le Client. Vous recevez également une facture indiquant que le prix des Services Carlo App, qui a déjà été payé via Lemonway, s'élève à 7,20 euros TTC.

Annexe 2 Acte de Cession de Créance

1. Objet de l'Acte de Cession de Créance

1. L'Annexe 2 (*Acte de Cession de Créance*) constitue un acte de cession de créance par l'Établissement (ci-après, "**le Cédant**") à Carlo (ci-après, "**le Cessionnaire**") au sens des articles 1321 à 1326 du Code civil français (ci-après, "**l'Acte de Cession**").
2. La signature par le Cédant des CGV emporte signature de l'Acte de Cession.

2. Rider

3. Les stipulations des CGV s'appliquent *mutatis mutandis* à l'Acte de Cession.

3. Objet de la Cession de Créance – Transfert – Versement du Prix

4. **OBJET DE LA CESSION** – Ne peuvent seules faire l'objet d'une Cession de Créance, les Créances Éligibles.
5. **DATE DE TRANSFERT** - Par exception à l'article 1323 du Code civil, le transfert d'une Créance Éligible s'opère à la date à laquelle le Mandat SEPA autorisant le Prélèvement Comptant au titre de l'Achat sous-jacent est signé.
6. **PRIX** – Le prix versé par le Cessionnaire au Cédant au titre de la Cession de Créance s'élève à 89,40 %, ou 91,40% à Monaco, du prix de l'Achat TTC (une fois la Remise Déduite) ayant donné lieu à la Créance Éligible correspondante.
7. **DELAI DE VERSEMENT DU PRIX** - Le versement par le Cessionnaire au Cédant du prix au titre de la Cession de Créance intervient dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter du jour auquel est opérée la Cession de Créance correspondante dans les conditions stipulées au paragraphe 5 (*Date de Transfert*).

4. Condition Résolutoire – Créance Litigieuse

8. Toute Cession de Créance portant sur une créance s'avérant être une Créance Litigieuse postérieurement à la Cession de Créance entraîne la résolution de plein droit de celle-ci.
9. Le montant versé par le Cessionnaire au bénéfice du Cédant au titre d'une Cession de Créance telle que visée au paragraphe 8 est, en conséquence, restitué sans délais au Cessionnaire.
10. Le Cessionnaire pourra compenser les montants dus au titre de toute restitution telle que visée au paragraphe 9 avec toute obligation de verser le prix correspondant à une Cession de Créance par application de la clause 4.4.3 (*Sécurisation du paiement de l'*) des CGV.

5. Acceptation et preuve de la Cession de Créance

11. L'adhésion aux présentes CGV, y compris à l'Acte de Cession de Créance, est réalisée par voie électronique au moment de l'inscription de l'Établissement aux Services Carlo App.
12. En conséquence, l'Établissement reconnaît que cette acceptation permet à Carlo de procéder à la Cession des Créances Éligibles dans les conditions prévues.